

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

CABINET

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union – Discipline - Travail

Déclaration d'orientation du Ministre de
l'Economie et des Finances pour l'année
2009

**SEMINAIRE BILAN DES ACTIVITES DU MINISTERE AU TITRE DE
L'ANNEE 2008 ET PERSPECTIVES 2009**

Avril 2009

Présentation

Charles K. DIBY

- Monsieur le Directeur de Cabinet ;
- Madame le Directeur de Cabinet Adjoint ;
- Monsieur le Chef de Cabinet ;
- Mesdames et Messieurs les Conseillers Spéciaux et Conseillers Techniques ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux et Directeurs Généraux Adjointes ;
- Mesdames et Messieurs les Directeurs ;
- Mesdames et Messieurs, les Journalistes et représentants d'organes de presse ;
- Chers Collaborateurs ;
- Mesdames et Messieurs.

Il est un agréable plaisir pour moi, de me retrouver parmi vous, ce matin, et de prendre la parole, à l'occasion du séminaire bilan de l'année 2008 du Département dont nous avons la charge et des perspectives que nous envisageons pour l'année 2009.

Certes, le temps n'est plus aux vœux de nouvel an, mais comment nous soustraire à cet agréable devoir de vous adresser nos sincères remerciements et notre gratitude, pour l'abnégation et le sens des responsabilités dont vous faites preuve, dans l'accomplissement des difficiles, mais Ô ! Combien exaltantes missions que les hautes Autorités de notre pays ont bien voulu nous confier ?

A cette marque de reconnaissance, j'associe vos épouses et époux ainsi que vos enfants qui consentent milles sacrifices et privations pour nous assister dans notre engagement au service de l'Etat.

C'est le lieu d'avoir une pensée pieuse pour tous ceux qui nous ont trop tôt quittés, avant même que s'annoncent les prémices de cette palpitante aventure que nous avons engagée, un jour du mois de décembre de l'année 2005.

Cette rencontre annuelle, la troisième du genre, nous donne l'occasion de passer en revue les engagements librement pris dans le cadre du plan d'actions et aussi, de nous livrer à une autocritique sans complaisance, aux fins de cerner les priorités qui doivent nous guider pour l'année en cours.

Chers collaborateurs ;

Mesdames et Messieurs ;

Au regard de ces impératifs, il apparaît important de définir le contexte de notre adresse, de faire le bilan de l'exercice 2008 de notre Département, en vue d'en dégager les orientations pour l'année 2009.

Nous terminerons notre intervention par des recommandations, afin d'assurer la cohésion de la mission de service public que nous conduisons.

Sur le plan économique et financier, le contexte de la présente rencontre est dominé par deux événements, l'un, au niveau international et l'autre, au niveau national.

Sur le plan international, la crise financière n'en finit pas de saper les bases des grandes économies, laissant craindre les répercussions sur notre économie déjà si fragile.

Retenons, pour rappel, que ce qui est en train de devenir une crise économique mondiale a débuté aux Etats-Unis, il y a quelques années, par la crise de l'immobilier ou les « subprimes ».

La crise de l'immobilier s'est ainsi transformée, insidieusement, en crise financière lorsque l'incapacité des ménages à honorer leurs engagements a été transposée au niveau des banques par l'accroissement inconsidéré des créances non recouvrables.

Par la suite, à travers le jeu des échanges de produits bancaires et d'assurance, des prises de participations au niveau international, la crise du système bancaire et financier américain s'est propagée dans les autres places financières mondiales.

Dans une économie globalisée où les flux financiers circulent librement et où aucun système ne fonctionne en autarcie, il est indéniable que l'économie ivoirienne est exposée à l'effet de contagion de la crise internationale.

Il nous appartient donc de prendre les dispositions appropriées pour anticiper l'impact négatif éventuel de cette autre crise sur notre économie déjà si éprouvée.

Je puis vous donner l'assurance que nos services compétents sont à pied d'œuvre, dans ce sens, et que bientôt, nous pourrions tenir les résultats de nos investigations à la disposition des institutionnels et du grand public.

Il faut également relever que l'appartenance de la Côte d'Ivoire à l'UEMOA confère à l'économie ivoirienne, une sécurité relative, de nature à atténuer un choc au niveau de son système bancaire.

En effet, l'UEMOA institue une certaine mutualisation des risques entre ses huit Etats membres de sorte que, ayant concédé aux organes communautaires, leur politique monétaire, nos pays n'agissent plus que par la politique budgétaire.

Il s'ensuit qu'au niveau de ses organes, l'UEMOA exerce une surveillance étroite sur l'activité et l'espace économique communs.

Pour en revenir au niveau national, l'actualité économique et financière récente est rythmée par la conclusion du programme économique et Financier soutenu par la Facilité pour la réduction de la Pauvreté et pour la Croissance, le 27 mars 2009 et l'atteinte du point de décision de l'initiative PPTE, le 31 mars 2009.

Sur ce plan, l'atmosphère est à l'espoir. En effet, le Programme Economique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, qu'il nous revient de conduire collectivement avec satisfaction, devra nous amener, au plus tôt, dans dix huit (18) mois, à un allègement substantiel du service de la dette extérieure de notre pays.

Sur le principe de l'initiative PPTE et la question de la réduction de la dette, il y a débat et cela nous réjouit de savoir que nos compatriotes s'intéressent de plus en plus à la gestion de la chose publique.

En vérité, cela fait plus d'une dizaine d'années que le Gouvernement ivoirien négocie un Programme Economique et Financier, devant conduire à l'allègement de la dette sous l'initiative PPTE, avec les institutions de Bretton Woods.

Il s'agit ni plus, ni moins, d'une option de pragmatisme. Aujourd'hui, le stock de la dette extérieure de notre pays est de 6 429 milliards de francs CFA. Chaque année, le service de la dette extérieure absorbe plus du tiers (1/3) du Budget de l'Etat.

Le taux de croissance de la population ivoirienne est supérieur à 3% pendant que celui du PIB se situe à 2,3%, en 2008. Près de la moitié (48,9%) de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire, avec moins d'un (1) dollar soit, environ 500 francs CFA par jour. Le chômage des jeunes s'accroît.

En d'autres termes, l'Etat de Côte d'Ivoire se trouve dans une sorte de spirale. Il ne génère pas suffisamment de ressources, dans la phase actuelle, exacerbée par les crises sociopolitiques successives, pour faire face aux attentes légitimes de ses populations et à ses engagements internationaux.

Il nous paraît, dès lors, tout aussi légitime de recourir à un mécanisme élaboré par les institutions financières internationales pour alléger la dette des pays les moins avancés qui se trouvent, justement, dans la situation de la Côte d'Ivoire.

N'oublions pas que notre pays est membre de la communauté financière internationale et qu'il est à jour de ses contributions vis-à-vis des institutions de Bretton Woods. A ce titre, il a vocation à bénéficier d'avantages, de traitements spécifiques ou statutaires consentis à d'autres membres, pour peu que nous en remplissions les conditions, comme c'est le cas aujourd'hui.

Toutefois, il faudrait se garder de croire que le PPTTE est la panacée et faire preuve d'un optimisme mesuré.

L'atteinte du point de décision n'emporte pas ipso facto, l'allègement de la dette extérieure. Ce n'est qu'avec l'atteinte du point d'achèvement qui sanctionne la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures arrêtées avec nos partenaires, que nous pourrions envisager l'avenir avec plus de sérénité, même si nous enregistrons déjà d'importants appuis budgétaires.

En résumé, concernant l'initiative PPTTE, c'est maintenant que le plus dur commence et nous devons agir pour présenter, le moment venu, un bilan satisfaisant.

Mesdames et Messieurs,

En termes de bilan, nous notons qu'en 2008, les indicateurs macroéconomiques montrent que nous sommes en phase avec nos prévisions de reprise de la croissance, et ce, malgré un environnement marqué par des pressions sociales importantes.

Bien que la morosité de la situation financière internationale se soit traduite par la baisse des cours des principales matières premières, son impact sur la zone UEMOA est relativement faible. En effet, au 31 décembre 2008, notre zone enregistre une croissance de 3,7%, contre 3,1% en 2007.

Au niveau national, la reprise progressive des activités, observée depuis quelques années, se confirme avec un taux de croissance du PIB de 2,3%, à fin décembre 2008, contre 1,5% en 2007.

Le taux d'inflation est ressorti en moyenne annuelle à 6,3%, contre une norme communautaire de 3%, du fait de la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques.

De plus, les efforts de normalisation de la gestion budgétaire ont permis d'adopter le budget 2008, le 28 décembre 2007. L'équilibre initial du budget a été porté à 2.315, 8 milliards de F CFA.

L'adoption de ce collectif budgétaire a été nécessaire, pour tenir compte du niveau des grands travaux d'investissement de l'Etat et de l'impact des mesures de lutte contre la cherté de la vie.

Par ailleurs, l'encadrement strict de l'usage des procédures exceptionnelles d'exécution des dépenses publiques a permis de contenir les avances de trésorerie hors charges du personnel, dette et régies d'avances, à 113,7 milliards de F CFA, pour un plafond de 120 milliards, fixé dans le programme.

Ces efforts ont permis de réaliser un excédent budgétaire de base, évalué à 0,3% du PIB.

Au niveau des échanges extérieurs, la balance courante ressort excédentaire à 316,8 milliards, soit 3,1% du PIB, sous l'effet de l'amélioration de la balance commerciale et des transferts courants.

La situation monétaire se caractérise par un accroissement de la masse monétaire de 158,0 milliards, lié à l'effet conjugué de la hausse des avoirs extérieurs nets et du crédit intérieur. A fin décembre 2008, la masse monétaire est de 2.994,5 milliards contre 2.836,5 milliards, à fin décembre 2007.

Dans un tel contexte, il n'y a évidemment pas de place pour l'autosatisfaction. La reprise économique, perceptible, est fragile. Nous devons donc redoubler d'efforts pour accélérer le rythme de la croissance et nous mettre définitivement à l'abri des fluctuations.

C'est en cela qu'en 2009, nous mettons l'accent sur de nouvelles orientations tout en continuant à travailler pour consolider les acquis.

Chers collaborateurs,

Mesdames et Messieurs ;

Au regard des avancées notables enregistrées dans le processus de sortie de crise et le rétablissement des relations avec la communauté financière internationale, l'objectif général que nous nous sommes fixés pour l'année 2009 est de « **conclure et gérer efficacement le programme économique et financier, en vue de créer les conditions de la relance et de la compétitivité de l'économie ivoirienne** ».

Afin de le traduire en actions réalisables et quantifiables, cet objectif général, qui embrasse le champ des attributions du Ministère, est décliné en dix (10) objectifs spécifiques, à savoir:

1. veiller à la mise en œuvre satisfaisante du programme économique et financier ;
2. exploiter au mieux les opportunités de l'intégration sous-régionale ;

3. améliorer l'environnement des affaires ;
4. optimiser le recouvrement du potentiel fiscal;
5. poursuivre la rationalisation de la gestion des finances publiques ;
6. optimiser la gestion de la trésorerie ;
7. renforcer le rôle du secteur financier ;
8. renforcer les actions de coordination et de contrôle ;
9. accroître la performance des structures sous tutelle ;
10. améliorer la gestion administrative.

Ces dix (10) objectifs spécifiques ainsi énumérés, il convient d'en expliciter le contenu, aux fins d'en assurer une meilleure compréhension.

1. Veiller à la mise en œuvre satisfaisante du programme économique et financier

Comme indiqué tantôt, la Côte d'Ivoire a atteint le point de décision de l'initiative PPTE. Cependant, il nous reste à accomplir la phase la plus importante du processus d'allègement, c'est-à-dire l'atteinte du point d'achèvement.

A ce niveau de mon propos, permettez-moi de traduire une fois encore nos remerciements et notre sincère reconnaissance à toutes les équipes du FMI et de la Banque Mondiale, qui n'ont ménagé aucun effort pour nous accompagner.

Aussi, voudrais-je vous faire connaître qu'en 2009, la pierre angulaire de notre action est la gestion efficace du programme économique et financier, par le suivi quotidien de la mise en œuvre des mesures contenues dans la matrice.

C'est peu dire que j'y veillerai personnellement, les plus hautes Autorités et notre pays jouant là, leur crédibilité.

A cet effet, je voudrais engager, ici et maintenant, la Direction Générale de l'Economie, point focal du programme, à déployer l'expertise nécessaire, en vue d'assurer une coordination réussie de l'exécution des différentes mesures.

C'est le lieu, également, d'appeler tous nos services et tous les agents du Ministère de l'Economie et des Finances, à quelque niveau qu'ils se situent, à la mobilisation totale autour de cet important enjeu pour notre pays.

La reprise effective de la croissance économique prépare la Côte d'Ivoire à assumer son destin dont elle n'aurait jamais dû s'éloigner, c'est-à-dire, celui de leader de la sous-région ouest africaine.

2. Exploiter au mieux les opportunités de l'intégration sous-régionale

La nouvelle stratégie de notre Administration, dans le processus d'intégration sous-régionale, est celle d'une implication plus accrue, aux fins de tirer avantages des nombreuses opportunités qu'offre l'espace commun, tant pour notre pays, que pour les opérateurs économiques nationaux.

Ainsi, au-delà des ratifications de conventions, de paiement des droits statutaires et de participations aux réunions, nous devons parvenir à une parfaite maîtrise des dispositions institutionnelles, afin de permettre à la Côte d'Ivoire de prendre sa place, toute sa place, dans le processus d'intégration sous-régionale.

L'UEMOA ne saurait se construire sans la Côte d'Ivoire.

L'UEMOA ne saurait se construire sans les entreprises ivoiriennes.

Il nous incombe donc, de nous impliquer davantage dans la mise en œuvre effective du processus d'intégration, pour assurer à notre secteur privé des parts plus importantes de marché.

L'heure est venue pour nous, comme dans un Etat moderne, d'accompagner, d'appuyer nos investisseurs et de les défendre partout où leurs intérêts sont en jeu.

Cette vision nous impose d'associer, de plus en plus, aux missions à l'étranger des délégations officielles de notre Département, des hommes d'affaires ivoiriens.

L'expérience que nous tentons depuis quelques années nous donne de réels motifs de satisfaction et nous entendons l'étendre et la renforcer.

3. Améliorer l'environnement des affaires

Cela n'est un secret pour personne, la Côte d'Ivoire est mal perçue dans le milieu international des affaires.

Nous avons un mauvais « rating ».

Dans le « doing business » établi par la Banque Mondiale, notre pays fait partie des mauvaises références, notamment sur les points de la corruption, de l'insécurité judiciaire et maintenant, de la cybercriminalité.

Le diagnostic étant posé, administrer le remède pour guérir le mal devient plus aisé. C'est pourquoi, nous engageons tous nos services, au niveau des leviers qui sont de notre ressort, à éradiquer ces maux pernicioseux.

Au total, nous devrions être à même d'améliorer l'indice de perception de notre pays ainsi que son classement, et pourquoi pas, sortir du livre des pays corrompus.

Il ne s'agit pas d'une mission impossible. La lutte contre la corruption doit être gagnée, si nous ne voulons pas courir le risque de désorganiser notre pays pour l'exposer à toutes sortes de crises qui, à terme, menaceront notre propre existence.

Au niveau de nos services, nous serons sans état d'âme.

J'en appelle solennellement à Monsieur l'Inspecteur Général des Finances, à Monsieur l'Inspecteur Général du Trésor, à Monsieur l'Inspecteur Général des Services Fiscaux, à Monsieur l'Inspecteur Général des Services Douaniers, à Monsieur l'Inspecteur Auditeur Général du Budget et des Finances et à tous les Inspecteurs et Contrôleurs des structures sous tutelle.

Le temps de la sensibilisation est terminé !

Tous ceux des nôtres qui seront convaincus de prévarication ou d'extorsion de fonds sur les opérateurs économiques devront être systématiquement radiés de nos effectifs.

A cet effet, j'instruis mon Cabinet de vous convier à une réunion, sous huitaine, pour faire le point des missions déjà diligentées, en vue d'y réserver des suites idoines.

A l'inverse, je vous recommande vivement de porter à notre connaissance, les cas de comportements exemplaires, unanimement reconnus de nos collaborateurs, afin que nous leur décernions la récompense qui leur est due.

La sanction doit être aussi positive, la moralisation de la vie publique ne s'entendant pas d'une chasse aux sorcières ou d'une diabolisation des fonctionnaires et agents de l'Etat.

En ce qui concerne la veille stratégique sur le milieu des affaires et les placements d'argent et mouvements de capitaux, nous fondons de réels espoirs dans la création récente de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financière (CENTIF-CI).

Au niveau de la réglementation, nous poursuivrons avec les autres Départements ministériels concernés, la prise d'actes destinés à sécuriser l'environnement des affaires.

A ce propos, j'instruis dès aujourd'hui même, l'Agent Judiciaire du Trésor d'engager des consultations avec les services compétents des Ministères en charge de la Justice et des Nouvelles Technologie d'Information et de Communication, en vue de l'élaboration d'un projet de texte sur la cybercriminalité. Nous attendons, dans ce sens, votre pré-rapport qui devra nous parvenir, au plus tard, fin juin 2009.

Nous ne pouvons pas continuer d'assister, impuissants, au sabotage de notre économie, malgré tous les efforts que nous déployons pour en présenter un visage plus reluisant.

4. Optimiser le recouvrement du potentiel fiscal

Depuis une dizaine d'années, les services fiscaux accomplissent de réelles performances dans la mobilisation des recettes de l'Etat.

Ces efforts sont à saluer à leur juste valeur et nous les saluons, ainsi que les Responsables des Administrations financières et tous leurs collaborateurs.

Toutefois, les besoins sont si immenses que les recouvrements de ressources intérieures paraissent toujours insuffisants.

Aussi, se pose-t-il l'important problème de la transition fiscale qui devrait progressivement confier toute la fiscalité intérieure aux services des Impôts, les Douanes devant dorénavant accentuer leurs actions sur la protection du territoire économique.

En effet, plus que l'augmentation, année après année, des sommes recouvrées par nos services, ce qui est en jeu ici, c'est la maîtrise et la sécurisation du potentiel.

En d'autres termes, il s'agit de s'interroger, si au niveau fiscal, nous nous donnons les moyens de cerner toutes les activités et tous les opérateurs économiques.

Tel est posé, le brûlant problème de la fraude fiscale et de la contrebande. Désormais, nous devons veiller à ce que toutes les activités soient assujetties aux impôts et taxes et à lutter efficacement contre ces fléaux qui tuent l'industrie nationale.

Il nous appartient de poursuivre notre collaboration avec le secteur privé, d'échanger les informations dans le cadre de la plate-forme commune, en vue de la préservation des intérêts des uns et des autres.

Nous attendons également de nos services, après l'engagement des plus hautes autorités du pays, qu'ils donnent, à l'opération de l'unicité de caisses, tout son sens, afin de mobiliser effectivement, sur toute l'étendue du territoire, l'ensemble des ressources prévues au budget de l'Etat.

Nous avons le devoir et même l'obligation de poursuivre sur cette lancée, en améliorant davantage la transparence et la fluidité dans nos procédures.

5. Poursuivre la rationalisation de la gestion des finances publiques

La conclusion du Programme Economique et Financier, appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC), a été assortie d'importantes mesures visant l'assainissement des finances publiques.

Je relève, avec satisfaction, que nous avons renoué avec le calendrier normal de l'exécution budgétaire, qui s'est traduit, notamment, par une réduction substantielle du recours aux procédures exceptionnelles.

Nous nous devons de poursuivre, sans relâche, cette normalisation, en accordant la priorité aux dépenses pro-pauvres, ayant une incidence directe sur les conditions de vie des populations, à savoir les dépenses de santé, d'éducation, d'infrastructures rurales, d'accès à l'eau potable, à l'électricité, etc.

En 2009, nous mettrons aussi toute notre énergie à mettre en œuvre le plan d'actions de réforme des finances publiques et nous impliquer davantage dans les réflexions sur les enjeux des réformes au niveau de l'UEMOA.

A cet effet, en m'appuyant sur les résultats obtenus avec le dispositif actuel, j'instruis la Direction Générale du Budget et des Finances à engager les réformes complémentaires.

Ces réformes sont relatives, notamment, aux mesures retenues en liaison avec les partenaires au développement, au renforcement de la transparence dans la gestion des marchés publics et à la modernisation de la gestion budgétaire.

De plus, nous veillerons particulièrement à ce que les mesures d'accompagnement de l'exécution budgétaire soient appliquées avec la plus grande rigueur, pour assurer la régularité des actes de gestion.

6. Optimiser la gestion de la trésorerie

En période de rareté de ressources, la dextérité du décideur public se mesure à l'aune de sa capacité à faire une allocation rationnelle et efficace du peu de moyens dont dispose l'Etat.

Les tensions de trésorerie ne sauraient donc être une excuse pour le fonctionnaire assermenté qui manie les fonds publics.

Dans un tel contexte, il lui incombe plus que jamais, une attitude d'impartialité et une obligation de rendre compte de l'utilisation des ressources.

Il s'agit donc, pour le Trésor Public, de définir des modalités claires et transparentes, accessibles à tous, garantissant la neutralité et l'équité à l'égard des créanciers de l'Etat.

C'est ainsi que depuis quelques années, nous avons institué les Comités de trésorerie qui fonctionnent aussi bien au niveau central, à la BCEAO, que des démembrements de l'Etat.

Si le manque de recettes a pu expliquer un ralentissement dans le fonctionnement de ces Comités, j'attache un intérêt particulier à la reprise de leurs activités, dans la perspective de l'opération d'apurement des arriérés intérieurs de l'Etat.

Aucun effort de transparence ne sera de trop. Les listes des bénéficiaires des paiements ainsi que les montants payés seront affichés dans les locaux des services payeurs et diffusés sur le site Internet de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique.

En outre, nous poursuivrons en 2009, notre politique d'intervention sur le marché financier en vue de conforter la trésorerie de l'Etat, concourant par là même, à l'animation des marchés monétaire et financier de notre sous-région.

Sur ce point, nous nous voulons optimiste, car ayant l'expérience du marché et la confiance de nos partenaires. Il nous revient, cependant, de conforter la qualité de notre signature, en vue de consolider notre présence sur le marché sous-régional.

Dans ce cadre, le Trésor Public devra affiner son plan d'intervention sur le marché, pour tirer le meilleur profit de ce mécanisme de financement à une échelle plus grande, tout en s'assurant de l'appui traditionnel du secteur financier.

7. Renforcer le rôle du secteur financier

Au niveau du rôle du secteur financier, nous attendons une contribution plus accrue des institutionnels au financement de l'activité économique.

De plus, notre collaboration avec les instances de contrôle, notamment, la Commission Bancaire, doit être davantage renforcée, aux fins d'identifier les difficultés des banques et établissements financiers et les aider à les surmonter, en vue d'une amélioration du crédit à l'investissement.

Il serait également souhaitable que cette année, nous dégagions une ébauche de solution sur le traitement de l'épineuse question du rapatriement des recettes d'exportation.

Evidemment, le dirigisme étatique ne saurait prospérer dans ce domaine traditionnellement ouvert à la compétition et surtout, régis par des normes communautaires.

Notre propos s'entend d'une amélioration des rapports de l'Administration publique avec les banques et établissements financiers, pour fournir à l'Etat et aux particuliers, dans des conditions respectant les règles du milieu, les ressources nécessaires à la véritable relance de l'activité économique.

C'est pourquoi, je voudrais me réjouir du retour progressif des banques à Bouaké, Korhogo et Man, pour assurer la collecte des fonds nécessaires à la reprise de l'activité dans ces zones.

Outre le suivi rigoureux des banques classiques, j'invite le Trésor Public à surveiller étroitement les institutions de microfinance qui, bien encadrées, s'avèrent être une réponse de sécurisation de l'épargne et de l'épargnant et un moyen de lutte contre la pauvreté.

8. Renforcer les actions de coordination et de contrôle

Pour être efficace, la gestion publique doit être accompagnée d'un contrôle qui allie assistance, conseil et sanctions. De même, la pratique de la bonne gouvernance commande la mise en œuvre effective des fonctions de suivi et d'évaluation.

A ce niveau, j'attends de nos services d'inspection, un plan d'intervention mettant l'accent sur le renforcement du contrôle des services, le suivi opérationnel et l'audit des sociétés d'Etat et des sociétés à participation financière publique.

S'agissant justement des entreprises à participations financières publiques, en 2009, elles devront sentir encore plus notre présence, la présence de la tutelle.

Les organes dirigeants de ces entités publiques doivent comprendre que notre rôle ne se limite pas à l'allocation de subventions de fonctionnement. Nous devons veiller à faire appliquer les dispositions réglementaires relatives au fonctionnement et à l'affectation des résultats. La reddition de compte sera systématique et accompagnée de sanctions positives ou négatives.

Je voudrais insister qu'en cette période de rareté de ressources, l'amélioration et la performance du portefeuille de l'Etat constitue l'une des alternatives sûres pour conforter la trésorerie.

En un mot, j'invite nos services compétents à renforcer le suivi des entreprises publiques, en termes de qualité de gestion, de fonctionnement des organes sociaux, de rétablissement des équilibres financiers, pour en améliorer la gouvernance.

Par ailleurs, une exploitation plus poussée doit être faite des rapports d'exécution budgétaire des Ministères techniques, ainsi que ceux relatifs aux grands travaux d'investissements de l'Etat, à l'effet de mieux apprécier la portée de la dépense publique et la justification des allocations de crédits budgétaires.

Tel est le sens des missions d'inspection que nous instruisons.

Aux termes de ces vérifications, tous les acteurs de la chaîne de la dépense qui se seront montrés défaillants devront être systématiquement sanctionnés.

Il s'agit, de plus en plus, d'instaurer une culture du résultat, en vue d'une sanction positive ou négative des actes de gestion posés par nos collaborateurs.

La même fermeté devra être observée au niveau du Budget, des Impôts et des Douanes, ainsi que dans tous les établissements sous tutelle.

9. Accroître la performance des structures sous tutelle

L'érection d'une activité de service public en établissement public, doté de la personnalité morale, juridique et administrative, de l'autonomie financière, par le législateur, procède d'une volonté d'efficacité de l'action publique.

Ces démembrements de l'Etat, sous la tutelle de notre Département, ont engagé, à des degrés divers, des projets de réorganisation interne, de redéploiement des services et de modernisation de leurs outils de gestion.

En félicitant leurs dirigeants pour ces initiatives conduites avec succès, je voudrais les inviter à consolider leurs acquis, en faisant preuve de performance et d'efficacité dans l'exploitation du potentiel existant et l'exploration d'autres voies de développement des activités.

Il importe, également, qu'à tous les niveaux de l'appareil administratif, le développement de l'outil informatique et des actions de communication tant interne qu'externe, constitue une exigence primordiale, pour s'adapter au dynamisme de changement de chaque secteur.

C'est pourquoi, j'instruis la BNI, la BHCI, la CNCE, la Versus Bank, la BFA, le FDFP, le FNS, la LONACI, et la SNDI à inscrire dans leurs plans de développement, des réformes hardies, ainsi que des partenariats techniques mutuellement bénéfiques, qui leur permettent de mieux répondre aux attentes des usagers et de l'Etat.

Je rappelle que la vocation de l'Etat n'est pas de maintenir, indéfiniment, des structures sous sa tutelle, du fait de leurs difficultés de gestion. Il s'agit, plutôt, de les amener à obtenir un équilibre financier durable garantissant leur autonomie.

Il y va de notre raison d'être et de notre capacité d'adaptation à l'univers de plus en plus concurrentiel dans lequel nous évoluons.

10. Améliorer la gestion administrative

L'évolution de l'environnement économique impose une adaptation constante et continue des procédures et techniques de gestion.

Notre administration ne saurait rester en marge de ces changements nécessaires à l'amélioration du rendement des services.

A cet égard, nous devons poursuivre la déconcentration du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (CIGFIP) et l'amélioration de l'interfaçage entre SIGFIP et ASTER, pour allier efficacement l'exécution du budget et la tenue de la comptabilité.

Il s'agit également d'œuvrer à la valorisation des ressources humaines, en mettant à leur disposition, les valeurs modernes relatives à la politique qualité, au leadership, au management et à la bonne gouvernance.

C'est dans ce contexte que nous avons conclu avec le Groupe HEC-Paris, un vaste programme de renforcement des capacités des agents du Ministère de l'Economie et des Finances.

J'encourage tous les Responsables ici réunis à accorder du prix à la formation continue, tant sur place qu'à l'extérieur, en vue de permettre aux personnels, de s'ouvrir à d'autres réalités que les leurs.

Chers collaborateurs,

Au total, nous nourrissons de grandes ambitions pour notre pays.

L'année 2009 est la racine, le point d'ancrage de l'initiative PPTE.

Nous devons réussir à créer une situation meilleure pour notre pays et un mieux-être pour nos populations.

Nous en avons les capacités !

Nous ne pouvons que réussir, au regard de notre détermination à réaliser, au cours de cette année 2009, les engagements pris avec nos partenaires au développement.

Dans ce contexte, je mets un accent particulier sur la discipline budgétaire. J'insiste sur la discipline budgétaire et la stricte observance de l'orthodoxie financière.

Aucun dérapage ne sera toléré !

Je dis bien qu'aucun dérapage budgétaire ne sera toléré, au niveau de la chaîne de la dépense publique !

Sachant votre détermination et le chemin parcouru ensemble, je ne doute pas un seul instant de notre capacité commune à mener à son terme, cet ultime combat.

Fonctionnaires et Agents du Ministère de l'Economie et des Finances, l'heure de la mobilisation a sonné !

Certes, nous comptons sur l'appui des partenaires au développement, mais c'est bien à nous qu'il incombe de donner une âme à ce beau pays.

Nous avons l'impérieux devoir de rassurer ce peuple qui a tant souffert, et de lui donner des raisons de croire en son génie créateur propre.

Dieu vous bénisse et bénisse notre pays !

Merci de votre aimable attention.

Charles K. DIBY